



VILLE DE SAINT-JÉRÔME

COMITÉ EXÉCUTIF

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
TENUE LE JEUDI 30 JUIN 2022 À 9 H
AU 300, RUE PARENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Marc Bourcier, président
Michel Gagnon, conseiller
Jacques Bouchard, conseiller
Simon Vincent, greffier adjoint par intérim

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Fernand Boudreault, directeur général
Daniel Lemieux, directeur général adjoint – Infrastructures et services de proximité

ITEM 1.1
OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président, Monsieur Marc Bourcier, ouvre la séance du comité exécutif.

CE-13423/22-06-30
ITEM 1.2

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par : Jacques Bouchard
Et unanimement résolu que :

L'ordre du jour soit adopté tel que soumis.

CE-13424/22-06-30

ITEM 5.1

ACCEPTATION DÉFINITIVE DES TRAVAUX DE 2^e ÉTAPE – PROTOCOLE D'ENTENTE – BOISÉ DE LA SALETTE PHASE 9 – RUE CARRÉ DE CHINON ET PROLONGEMENT DE LA RUE DE CHENONCEAU – PR 2015-18,32

ATTENDU QUE a réception de la correspondance de la firme « CIMA+ », en date du 29 avril 2022 nous recommandant l'acceptation définitive des travaux de 2e étape des rues Carré de Chinon et de Chenonceau - Phase 9 (PR 2015-18,32), exécutés par l'entrepreneur « LEGD inc. » pour les promoteurs « 9177-1758 Québec inc. » et « Sylco Construction inc. »;

ATTENDU QU'UN protocole d'entente entre la Ville et le promoteur a été autorisé par la résolution numéro CM 12685/18-11-20;

ATTENDU QUE l'acceptation provisoire des travaux a été prononcée le 18 décembre 2020;

ATTENDU la recommandation de madame Mélanie Théberge, directrice du Service de l'ingénierie;

Il est proposé par : Jacques Bouchard
Et unanimement résolu que :

L'acceptation définitive des travaux de 2^e étape des rues Carré de Chinon et de Chenonceau – Phase 9 (PR 2015-18,32) exécutés par « LEGD inc. », soit approuvée.

CE-13425/22-06-30

ITEM 5.2

ACCEPTATION DÉFINITIVE DES TRAVAUX DE 2^E ÉTAPE – PROTOCOLE D'ENTENTE - BOISÉ DE LA SALETTE PHASE 11 – RUE DE CHENONCEAU – PR 2015-18,2

ATTENDU QUE la réception de la correspondance de la firme « CIMA+ » en date du 29 avril 2022 nous recommandant l'acceptation définitive des travaux de 2e étape de la rue de Chenonceau - Phase 11 (PR 2015 18,2), exécutés par l'entrepreneur « LEGD inc. » pour les promoteurs « 9177-1758 Québec inc. » et « Sylco Construction inc. »;

ATTENDU QU'UN protocole d'entente entre la Ville et le promoteur a été autorisé par la résolution numéro CM 11521/17-03-21;

ATTENDU QUE l'acceptation provisoire des travaux a été prononcée le 17 novembre 2020;

ATTENDU la recommandation de madame Mélanie Théberge, directrice du Service de l'ingénierie;

Il est proposé par : Jacques Bouchard
Et unanimement résolu que :

L'acceptation définitive des travaux de 2^e étape de la rue Chenonceau phase 11 (PR 2015-18,2) exécutés par « LEGD inc. », soit approuvée.

CE-13426/22-06-30

ITEM 5.3

ACCEPTATION DÉFINITIVE DES TRAVAUX DE 2^E ÉTAPE – PROTOCOLE D'ENTENTE – BOISÉ DE LA SALETTE PHASES 10 ET 12 – RUE DE CHENONCEAU ET PLACE DE LANGEAIS - VP 2015-18,12

ATTENDU QUE la réception de la correspondance de la firme « CIMA+ » en date du 29 avril 2022 nous recommandant l'acceptation définitive des travaux de 2e étape de la rue de Chenonceau et place de Langeais - Phases 10 et 12 (PR 2015-18,12), exécutés par l'entrepreneur « LEGD inc. » pour les promoteurs « 9177-1758 Québec inc. » et « Sylco Construction inc. »;

ATTENDU QU'un protocole d'entente entre la Ville et le promoteur a été autorisé par la résolution numéro CM 12130/18-02-20;

ATTENDU QUE l'acceptation provisoire des travaux a été prononcée le 17 novembre 2020;

ATTENDU la recommandation de madame Mélanie Théberge, directrice du Service de l'ingénierie;

Il est proposé par : Jacques Bouchard
Et unanimement résolu que :

L'acceptation définitive des travaux de 2^e étape de la rue Chenonceau et place de Langeais phases 10 et 12 exécutés (PR 2015-18,12) par « LEGD inc. », soit approuvée.

CE-13427/22-06-30

ITEM 5.4

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – CENTRE DE PRÉVENTION DU SUICIDE LE FAUBOURG DES LAURENTIDES

ATTENDU la demande d'aide financière faite par le Centre de prévention du suicide Le Faubourg des Laurentides;

ATTENDU QUE le Centre de prévention du suicide Le Faubourg des Laurentides organise une grande fête de la famille le 17 juillet 2022 au parc du Club Optimiste de Saint-Antoine;

ATTENDU QUE le Centre de prévention du suicide Le Faubourg des Laurentides offre un plan de commandite avec visibilité;

ATTENDU QUE le maire souhaite offrir son soutien financier à cet organisme;

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Jérôme achète un plan de commandite à 500 \$ qui offre 25 bracelets pour la journée de la fête;

ATTENDU QUE ces bracelets seront remis à des organismes communautaires de Saint-Jérôme;

Il est proposé par : Michel Gagnon
Et résolu à l'unanimité que :

- 1.- La Ville offre son soutien financier au « Centre de prévention du suicide Le Faubourg des Laurentides ».**
- 2.- La trésorière soit autorisée à payer un montant de 500 \$ à l'organisme pour des bracelets pour la journée des festivités.**

CE-13428/22-06-30

ITEM 5.5

ACCEPTATION DÉFINITIVE DES TRAVAUX DE 2^E ÉTAPE – PROTOCOLE D'ENTENTE – PROLONGEMENT DE LA RUE DE LA PASSION – PHASE III – PR 2015-39,32

ATTENDU QUE la réception de la correspondance de la firme « CIMA+ », en date du 21 avril 2022 nous recommandant l'acceptation définitive des travaux de 2e étape dans le prolongement de la rue de la Passion - Phase III (PR 2015-39,32), exécutés par l'entrepreneur « LEGD inc. » pour le promoteur « Le Parc, société en commandite inc. »;

ATTENDU QU'un protocole d'entente entre la Ville et le promoteur a été autorisé par la résolution numéro CM 12266/18-04-17;

ATTENDU QUE l'acceptation provisoire des travaux a été prononcée le 9 septembre 2020;

ATTENDU la recommandation madame Mélanie Thériage, directrice du Service de l'ingénierie;

Il est proposé par : Jacques Bouchard

Et unanimement résolu que :

L'acceptation définitive des travaux de 2^e étape dans le prolongement de la rue de la Passion – Phase III exécutés par « LEGD inc. » (PR 2015-39,32), soit approuvée.

CE-13429/22-06-30

ITEM 5.6

AUTORISATION D'UN TRANSFERT BUDGÉTAIRE DANS LE CONTEXTE D'INFLATION IMPORTANTE

ATTENDU QU'en vertu du règlement 0883-000, article 7.2 relativement à l'insuffisance de crédits, il est requis d'obtenir une autorisation du comité exécutif lorsque le montant est de 100 000 \$ et plus;

ATTENDU QUE les coûts d'approvisionnement ont explosé depuis le début de l'exercice financier;

ATTENDU QUE la ville a réévalué ses besoins et souhaite amender les enveloppes budgétaires de certains projets pour utiliser les sommes ainsi libérées pour l'inflation de dépenses incompressibles;

ATTENDU la recommandation de mesdames Karine Gaudreault, coordonnatrice financière et trésorière adjointe, et Lison Lefebvre, directrice du Service des finances et trésorière, datée du 25 mai 2022;

Il est proposé par : Jacques Bouchard

Et unanimement résolu que :

La Ville de Saint-Jérôme autorise le transfert budgétaire joint à l'annexe 1 totalisant 573 800 \$.

CE-13430/22-06-30

ITEM 5.7

AIDE FINANCIÈRE URGENCE LOGEMENT 2022

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Jérôme est sensibilisée à la précarité des ménages à revenus modestes qui vivent des difficultés à trouver un logement décent à faibles coûts;

ATTENDU QUE les partenaires communautaires, le CISSS des Laurentides et l'OMH de Saint-Jérôme pourront diriger les ménages vers les ressources de la communauté comme l'organisme Centre le Phénix;

ATTENDU QUE l'organisme Centre le Phénix offre un service d'entreposage sur son terrain au 531, rue Labelle pour la période estivale en plus d'offrir un soutien aux ménages;

ATTENDU QUE l'organisme Centre le Phénix assurera une surveillance des conteneurs sur son terrain durant la durée du projet à l'été 2022;

ATTENDU QUE la ville de Saint-Jérôme ne dispose d'aucune ressource pour offrir un suivi avec les personnes et les ménages en situation précaire face à la crise présumée du logement;

ATTENDU QUE la ville de Saint-Jérôme souhaite mettre à la disposition de la communauté les ressources financières pouvant permettre une réponse adéquate par organismes communautaires et partenaires aux personnes et aux ménages à revenus modestes;

ATTENDU QUE cette aide financière exceptionnelle doit être exclusivement dédiée aux citoyens de Saint-Jérôme.

ATTENDU la recommandation de monsieur Fernand Boudreault, directeur général, datée du 28 juin 2022;

Il est proposé par : Jacques Bouchard

Et résolu à l'unanimité que :

La Ville de Saint-Jérôme apporte un appui exceptionnel de 8 724,15 \$ à l'organisme Centre Le Phénix afin qu'il accueille les meubles et les effets personnels des personnes et des ménages à revenus modestes pour une courte période afin de permettre à ces personnes de conserver leurs meubles et autres effets durant la période de recherche d'un nouveau logement.

CE-13431/22-06-30

ITEM 6.1

MANDAT D'ADHÉSION AU REGROUPEMENT D'ACHATS DE PAPIER POUR PHOTOCOPIEURS ET IMPRIMANTES POUR 2022 ET 2023 (2022-BS-066)

ATTENDU QUE l'article 573.3.2 de la *Loi sur les cités et les villes* permet à toute municipalité de se procurer tout bien, meuble ou tout service auprès du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) ou par l'entremise de celui-ci;

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Jérôme a reçu une proposition du CAG d'adhérer à un achat regroupé pour l'achat de cartouches d'impression pour la période de 2022 à 2023;

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Jérôme désire adhérer à ce dossier d'achats regroupés pour l'achat de papier pour photocopieurs et imprimantes;

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Jérôme doit confirmer ses intentions de s'engager auprès du CAG pour lui permettre de participer à ce regroupement;

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME

ATTENDU la recommandation de monsieur Pierre Julien, chef de la Division des achats et de la gestion de l'inventaire, et madame Lison Lefebvre, directrice du Service des finances et trésorière;

Il est proposé par : Michel Gagnon
Et unanimement résolu que :

- 1.- **La Ville confirme son adhésion au regroupement « PAPIER POUR PHOTOCOPIEURS ET IMPRIMANTES » du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) pour la période du 01 juillet 2022 au 31 mars 2023 (9 mois).**
- 2.- **La Ville confie au Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) le mandat de procéder au processus de gré-à-gré visant à adjudger un contrat d'achat regroupé de papier nécessaires aux activités de la Ville.**
- 3.- **La Ville de Saint-Jérôme s'engage à fournir au Centre d'acquisitions gouvernementales le type et les quantités de papier dont elle aura besoin en remplissant le mandat sur le site du LAC (<https://lac-provincial.appeloffres.ca>) du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) dans le délai requis.**
- 4.- **La Ville transmette un exemplaire de la résolution au Centre d'acquisitions gouvernementales.**

CE-13432/22-06-30

ITEM 7.1

REMISE DE PRIX DANS LE CADRE DE LA CLÔTURE DU CLUB DES AVENTURIERS DU LIVRE 2022

ATTENDU QUE les participants peuvent s'inscrire et obtenir des chances de participation jusqu'au 16 août 2022;

ATTENDU QUE sept (7) prix seront remis le 17 août 2022 à la suite d'un tirage au sort effectué à la fin du spectacle de clôture vers 20 h à l'amphithéâtre Rolland ;

ATTENDU QUE la valeur totale des prix incluant les taxes est de 318,31 \$;

ATTENDU QUE la distribution de prix ne constitue pas un concours publicitaire au sens de l'article 1 b) de la Loi sur les loteries, les concours publicitaires et les appareils d'amusement (c. L-6) ni un tirage au sens du Règlement sur les systèmes de loteries (c. L-6, r. 11) ou au sens des Règles sur les systèmes de loteries (c. L-6, r. 12) et qu'en conséquence aucune obligation légale ne l'encadre;

ATTENDU QUE des règlements ont été rédigés en respectant les principes établis par la Loi sur les loteries, les concours publicitaires et les appareils d'amusement (c. L-6) et se trouvent en pièces jointes;

ATTENDU la recommandation de messieurs Stéphane Legault, chef de la Division des bibliothèques, communautés et programmes virtuels, et Mathieu Lapierre, directeur du Service des loisirs, des sports, de la culture et du développement social, datée du 14 juin 2022;

Il est proposé par : Jacques Bouchard
Et unanimement résolu que :

La Ville autorise les bibliothèques de Saint-Jérôme à effectuer cette remise de prix dans le cadre de la clôture du Club des Aventuriers du livre 2022.

CE-13433/22-06-30

ITEM 7.2

PROJET D'ÉVALUATION DU POTENTIEL DE BAIGNADE ET DE CARACTÉRISATION DES HABITATS POUR LE DORÉ JAUNE DANS LA RIVIÈRE-DU-NORD ENTRE SAINT-JÉRÔME ET PRÉVOST

ATTENDU QUE le conseil municipal de Saint-Jérôme souhaite apporter son appui au projet de d'évaluation d'activités nautiques et de caractérisation des habitats pour le doré jaune dans la rivière du Nord entre Prévost et Saint-Jérôme;

ATTENDU QUE les abords de la rivière du Nord occupent une place importante dans l'industrie récréo-touristique des Laurentides. La rivière en elle-même présente également un attrait pour la pratique de la pêche, de la baignade et d'autres activités nautiques, mais ce potentiel n'est pas pleinement exploité;

ATTENDU QUE ce projet, développé par Fondation Rivières en collaboration avec l'Institut des territoires et la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs (région Laurentides), vise à mettre en valeur l'importance de la rivière du Nord grâce à une étude en 2 volets :

- Volet "Frayères" : Le doré jaune est une espèce très prisée pour la pêche et qu'on l'on retrouve naturellement dans la rivière du Nord. Toutefois, on en connaît peu sur ses aires de reproduction naturelle et sur les obstacles qu'elle rencontre en milieu urbain et péri-urbain. Ce volet du projet, chapeauté par l'Institut des territoires, vise donc à caractériser les habitats de reproduction du doré jaune et permettra de formuler des recommandations en lien avec l'aménagement, l'entretien et l'amélioration des habitats halieutiques dans la rivière du Nord;
- Volet "Activités nautiques non motorisées et baignade" : Les villes de Saint-Jérôme et de Prévost désirent toutes deux offrir à leur population un accès à une eau de qualité pour la pratique d'activités nautiques non motorisées en milieu urbain. Une étude réalisée par Fondation Rivières à l'été 2021 à Saint-Jérôme a permis d'identifier et de signaler certaines sources de pollution fécale dans la rivière du Nord et des données récoltées par l'organisme de bassin versant local laisse présager d'autres sources en amont de Prévost. Ce volet du projet sera réalisé par Fondation Rivières et permettra de réaliser des activités terrain de dépistage ainsi qu'une évaluation approfondie du potentiel de baignade dans la rivière du Nord entre Prévost et Saint-Jérôme;

ATTENDU QUE la pêche sportive est un moteur économique important et peut également être conjuguée à plusieurs autres activités récréatives : canot, kayak, de même que l'observation de la faune. Cette activité de détente permet aussi à la population urbaine de découvrir la nature et de prendre conscience de l'importance de la qualité de l'eau;

ATTENDU QUE les impacts potentiels importants pour l'industrie récréotouristique ainsi que la qualité de vie des citoyens, la municipalité de Saint-Jérôme est heureuse d'apporter son appui à ce projet de Fondation Rivières;

Il est proposé par : Jacques Bouchard

Et unanimement résolu que :

- 1.- La Ville de Saint-Jérôme offre une contribution de 4 200 \$ pour l'étude de la Fondation Rivières.**
- 2.- La trésorière soit autorisée à payer le montant de 4 200 \$ à la Fondation Rivières.**

CE-13434/22-06-30

ITEM 7.3

INVITATION – 21^E ÉDITION DU TOURNOI DE GOLF DE LA MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-SOPHIE

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Sophie organise pour une 21^e édition son « Tournoi de golf »;

ATTENDU QUE le cabinet du maire souhaite participer à cette journée;

ATTENDU QUE le cabinet du maire souhaite y déléguer 4 participants;

Il est proposé par : Jacques Bouchard

Et unanimement résolu que :

- 1. La Ville de Saint-Jérôme achète 4 billets à 225 \$ le billet pour un montant total de 900 \$ pour le Tournoi de golf de la municipalité de Sainte-Sophie qui se déroulera le 8 juillet prochain.**
- 2. La Ville de Saint-Jérôme délègue les conseillers municipaux suivants : Michel Gagnon, Dominic Boyer et Stéphane Joyal ainsi que le conseiller spécial, Jacques Laplante pour cette journée.**
- 3. La trésorière soit autorisée à défrayer les frais de 900 \$ à la municipalité de Sainte-Sophie pour le tournoi de golf.**

CE-13435/22-06-30

ITEM 7.4

PERMIS DE LOTISSEMENT 2021-50003 – RÉTROCESSION DU LOT PROJETÉ
6 417 275 DU CADASTRE DU QUÉBEC

ATTENDU QUE monsieur Jean-Sébastien Tremblay a demandé un permis de lotissement, afin de créer les lots 6 417 275 à 6 417 276 et 6 455 698 au cadastre du Québec, le tout tel que montré au projet d'opération cadastrale préparé par monsieur Benoit Péloquin, arpenteur-géomètre, sous ses minutes 24 518 et 24 895, dossiers numéros 13899-213 et 210225 en date du 14 janvier 2021 et du 22 juin 2021, lesquels plans sont joints à l'annexe 1;

ATTENDU QUE la localisation de cette opération cadastrale est montrée sur le plan joint à l'annexe 2;

ATTENDU QUE dans le cadre de la demande de permis 2013-50079, la Ville a accepté de la compagnie 9067 3823 Québec Inc. le lot 5 365 406 du cadastre du Québec d'une superficie de 3767,0 mètres carrés tel que montré à l'annexe 3, à titre de contribution aux fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels entérinée par la résolution CE 8153/13-09-03, jointe à l'annexe 4;

ATTENDU QUE le lot projeté 6 417 275 d'une superficie de 702,8 mètres carrés appartenant à la Ville sera rétrocédé à la compagnie 9067-3823 Québec Inc. dans le but de l'annexer au lot 6 206 433 visant la création du lot projeté 6 455 698 qui sera éventuellement développé;

ATTENDU QUE la rétrocession proposée n'a pas d'impact sur le réseau piétonnier du secteur, alors que le lot projeté 6 417 275 se situe à l'ouest du ruisseau des Prairies et que le sentier piéton projeté par la Ville est prévu à l'est dudit ruisseau;

ATTENDU QUE dans le cadre de l'opération cadastrale 2021-50003, le lot projeté 6 417 275 perdra son titre de parc;

ATTENDU QUE la contribution aux fins de parcs de terrains de jeux et d'espaces naturels pour le lot 6 417 275 sera déduite de la banque de terrains de la compagnie 9067-3823 Québec Inc., tel que montré à l'annexe 5;

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME

ATTENDU la recommandation de madame Rachel Désilets-Comeau, directrice du Service de l'urbanisme et du développement durable;

Il est proposé par : Michel Gagnon
Et unanimement résolu que :

- 1.- **La Ville approuve la modification de la résolution CE-8153/13-09-03, jointe à l'annexe 3, en ce qui a trait à la rétrocession du lot 6 417 275 dans le calcul de contribution de frais de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels.**
- 2.- **La Ville mandate un ou une notaire aux frais de la compagnie 9067-3823 Québec Inc. pour procéder à la rétrocession à intervenir.**
- 3.- **La Ville autorise le maire, ou en son absence, le maire suppléant et la greffière, à signer tous les documents nécessaires en vue de donner effet à la présente recommandation.**

DÉPÔT ITEM 7.5

DÉPÔT DU RAPPORT SEMESTRIEL DES ENTENTES – JUIN 2022 – SERVICE DU CAPITAL HUMAIN

ATTENDU les articles 71 et 73.2 de la *Loi sur les cités et les villes*;

ATTENDU l'article 9.4 du règlement 0883-000 de la Ville de Saint-Jérôme;

ATTENDU l'article 9.4 du règlement 0883-002 de la Ville de Saint-Jérôme en vigueur depuis le 24 mai 2022;

ATTENDU la recommandation de madame Marie-Ève Bessette, directrice du Service du capital humain;

La directrice du Service du capital humain dépose la liste des ententes, règlements et transactions effectuées jusqu'au 1 juin 2022.

CE-13436/22-06-30 ITEM 9.1

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par : Michel Gagnon
Et unanimement résolu :

QUE la séance soit levée.

Le président ,

Le greffier adjoint par intérim,

MARC BOURCIER

SIMON VINCENT, avocat

/sw



VILLE DE SAINT-JÉRÔME

SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF

TENUE LE JEUDI 30 JUIN 2022 À 9 H

INDEX DES RÉOLUTIONS

NUMÉRO	ITEM	DESCRIPTION	PAGE
	1.1	OUVERTURE DE LA SÉANCE	222
CE-13423/22-06-30	1.2	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	222
CE-13424/22-06-30	5.1	ACCEPTATION DÉFINITIVE DES TRAVAUX DE 2 ^e ÉTAPE – PROTOCOLE D'ENTENTE – BOISÉ DE LA SALETTE PHASE 9 – RUE CARRÉ DE CHINON ET PROLONGEMENT DE LA RUE DE CHENONCEAU – PR 2015-18,32	223
CE-13425/22-06-30	5.2	ACCEPTATION DÉFINITIVE DES TRAVAUX DE 2 ^E ÉTAPE – PROTOCOLE D'ENTENTE - BOISÉ DE LA SALETTE PHASE 11 – RUE DE CHENONCEAU – PR 2015-18,2	223
CE-13426/22-06-30	5.3	ACCEPTATION DÉFINITIVE DES TRAVAUX DE 2 ^E ÉTAPE – PROTOCOLE D'ENTENTE – BOISÉ DE LA SALETTE PHASES 10 ET 12 – RUE DE CHENONCEAU ET PLACE DE LANGEAIS - VP 2015-18,12	224
CE-13427/22-06-30	5.4	DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – CENTRE DE PRÉVENTION DU SUICIDE LE FAUBOURG DES LAURENTIDES	224
CE-13428/22-06-30	5.5	ACCEPTATION DÉFINITIVE DES TRAVAUX DE 2 ^E ÉTAPE – PROTOCOLE D'ENTENTE – PROLONGEMENT DE LA RUE DE LA PASSION – PHASE III – PR 2015-39,32	225
CE-13429/22-06-30	5.6	AUTORISATION D'UN TRANSFERT BUDGÉTAIRE DANS LE CONTEXTE D'INFLATION IMPORTANTE	225
CE-13430/22-06-30	5.7	AIDE FINANCIÈRE URGENCE LOGEMENT 2022	226
CE-13431/22-06-30	6.1	MANDAT D'ADHÉSION AU REGROUPEMENT D'ACHATS DE PAPIER POUR PHOTOCOPIEURS ET IMPRIMANTES POUR 2022 ET 2023 (2022-BS-066)	226
CE-13432/22-06-30	7.1	REMISE DE PRIX DANS LE CADRE DE LA CLÔTURE DU CLUB DES AVENTURIERS DU LIVRE 2022	227
CE-13433/22-06-30	7.2	PROJET D'ÉVALUATION DU POTENTIEL DE BAINNADE ET DE CARACTÉRISATION DES HABITATS POUR LE DORÉ JAUNE DANS LA RIVIÈRE-DU-NORD ENTRE SAINT-JÉRÔME ET PRÉVOST	228
CE-13434/22-06-30	7.3	INVITATION – 21 ^E ÉDITION DU TOURNOI DE GOLF DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-SOPHIE	229

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME

CE-13435/22-06-30	7.4	PERMIS DE LOTISSEMENT 2021-50003 – RÉTROCESSION DU LOT PROJETÉ 6 417 275 DU CADASTRE DU QUÉBEC	229
DÉPÔT	7.5	DÉPÔT DU RAPPORT SEMESTRIEL DES ENTENTES – JUIN 2022 – SERVICE DU CAPITAL HUMAIN	230
CE-13436/22-06-30	9.1	LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE	230